

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 octobre 2008

---

LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2009 - (n° 1157)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 160

présenté par  
M. Jacquat, rapporteur  
au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales  
pour l'assurance vieillesse

-----  
**ARTICLE 55**

Au début de l'alinéa 8, substituer au mot :

« À »

les mots :

« Au premier alinéa de »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.